

Les clôtures

Les clôtures ont une importance primordiale dans la structuration d'une ville. Elles assurent en effet le lien entre l'espace privé et l'espace public. Elles doivent à ce titre être traitées avec une attention particulière.

Les clôtures autour des habitations formeront un tout, présentant une cohérence d'ensemble. Elles devront être traitées en harmonie avec les façades principales, ou remarquables, alentour (matériaux, couleurs, modénature). On évitera tout particulièrement les confrontations de styles différents entre clôture et façade.



Exemple de clôture en harmonie avec la façade : matériaux (briques), couleurs..

L'unité architecturale d'une construction s'étendant sur plusieurs parcelles ou sur plusieurs propriétés sera conservée ou restituée sur l'ensemble des clôtures concernées.

Elles se présenteront comme des bandes horizontales, plutôt que comme une juxtaposition d'éléments verticaux. Les éléments porteurs répétitifs ne seront pas mis en valeur. Une végétalisation ou une peinture en harmonie sera réalisée.

Les piliers de maçonnerie sont réservés aux portails d'entrée ou pour jalonner les angles de la propriété. Ces maçonneries doivent être traitées en harmonie avec les façades principales (matériaux, couleurs, modénature).

Les portails

Les portails seront préférentiellement en bois (peint ou de lasure foncée) mais les grilles de dessin simple sont autorisées.



Portail bois



Portail ferronné

Les portails en aluminium sont autorisés si leur teinte est en harmonie avec le reste de la clôture. Le blanc pur n'est pas autorisé dans le centre ville ancien.



Les clôtures

PARTICULARITÉS DES CLÔTURES EN CENTRE VILLE HISTORIQUE

Création de clôtures neuves sur rue:

Les clôtures nouvellement créées sur rue doivent comprendre un soubassement en matériau maçonné d'une hauteur minimum de 0,70 m (non comptée la hauteur de soutènement éventuellement nécessaire) et surmonté d'une grille.



Des haies végétales légères pourront venir longer la maçonnerie de clôture, du côté intérieur, elles ne pourront pas masquer les vues sur les constructions anciennes.

L'utilisation sur rue, de matériaux de provenance végétale (palissades, claustra, brande, etc...) est interdite.

Réfection des clôtures et murs anciens

Les murs et clôtures anciens, en pierres ou en briques, entiers ou subsistants par portions, seront restaurés sauf impossibilité technique ou pour des raisons de sécurité et dans ce cas là, remplacés dans le même esprit.

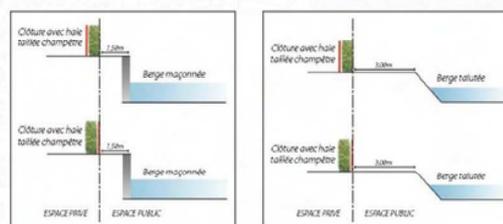


PARTICULARITÉS DES CLÔTURES SUR BERGES

Implantation des clôtures

Le long des berges des cours d'eau, les clôtures devront être implantées :

- En retrait de 3 m de la rivière, par rapport au haut de berge talutée.
- En retrait de 1,5 m sur mur de soutènement existant.



Les clôtures recommandées sont composées d'un grillage ou d'une palissade, claustra, barrière, en bois, non opaque, complétées d'un accompagnement végétal côté espace public.

PARTICULARITÉS DES CLÔTURES DANS LES HAMEAUX

Les clôtures doivent s'accorder et mettre en valeur l'ambiance champêtre des hameaux. Les maçonneries resteront simples et reprendront les techniques, matériaux et motifs locaux.



Sur les voies publiques, les clôtures doivent assurer la continuité de perception de l'espace public.



Sur les limites séparatives, les clôtures doivent être constituées par des haies végétales.